

## RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES A X FÉMININES -18 ET +18 SAISON 2018-2019

### Préambule :

Ce document regroupe le règlement des compétitions régionales à X de « Moins de 18 ans » et « Plus de 18 ans » Féminines organisées par la Ligue Régionale Île de France de Rugby.

Pour les cas non traités dans le présent document, il sera fait référence aux dispositions des différents articles des Règlements Généraux de la F.F.R.

La Commission des Épreuves de la Ligue Régionale Île de France de Rugby, se réserve le droit de modifier le présent Règlement en fonction de divers événements, tels que modifications des Règlements généraux F.F.R., intempéries, forfaits d'équipes avant le début des compétitions, etc. La Commission pourra prendre toute décision qu'elle jugera conforme à l'intérêt général du rugby sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

### Article 1: Gestion des compétitions

#### 1.1 Correspondants

Les correspondants de la commission des épreuves en charge des compétitions à X sont les suivants :

Correspondant	Nom	Téléphone	E-mail
<b>Référent Féminines</b>	<b>GUYMARD Patrick</b>	<b>06 70 92 63 14</b>	<a href="mailto:rugbya10@idrugby.fr">rugbya10@idrugby.fr</a>
Référent Masculins	MARTINEZ Philippe	06 71 19 35 17	
Permanent de Ligue	DIRINGER Olivier	01 43 42 49 91	
Élu responsable	RUMEAU Michel	06 09 45 36 18	
Coordonnateur	KUGLER Marc-Henri	06 77 50 16 19	

En cas d'indisponibilité du référent d'une catégorie, il est possible de contacter le référent de la catégorie Masculins ou Olivier Diringer qui suppléeront.

## 1.2 Feuilles de matchs

Les différents documents administratifs relatifs aux rencontres du rugby à X en plateau sont disponibles en ligne sur le site de la Ligue : aller dans la rubrique GERER MON CLUB, puis SECTIONS et enfin RUGBY A X.

Les Présidents des associations concernées ou leurs délégataires sont tenus de préparer une heure avant le coup d'envoi la feuille de match spécifique au Rugby à X.

Sur les documents de la rencontre (exemple : feuilles de match), **merci de libeller les noms des clubs en entier** (pas de sigle). Nous vous rappelons que l'intitulé des équipes doit être leur nom officiel ou celui du rassemblement et non pas une succession de lettres, comme RCGV, CCR mais bien RC GARCHES VAUCRESSON ou bien CLERMONT CR.

Pour chaque rencontre jouée sur le plateau, il est nécessaire de remplir les 3 premières pages après que l'arbitre a renseigné les divers éléments de la rencontre.

La 4<sup>ème</sup> page est à conserver pour l'ensemble du plateau afin que l'arbitre puisse renseigner les possibles cartons. Du côté des dirigeants de clubs, avant chacune des rencontres, vous devez inscrire une croix dans les colonnes M1, M2, M3 ou M4 (à droite des numéros de licence) pour toutes les titulaires et les remplaçantes, avec un maximum de 15 joueuses.

**Pour les matchs secs** : vous pouvez inscrire 20 joueuses pour l'ensemble du match sec mais ne faire rentrer que 15 joueuses maximum par quart-temps. Les quarts-temps sont à considérer comme un match de plateau. Donc, sur un match sec, M1 correspond au 1<sup>er</sup> quart-temps, M2 au second quart-temps...

A l'issue du match, l'arbitre complète la feuille de match, en indiquant éventuellement les exclusions et en demandant au dirigeant de renseigner les éventuelles blessées dans la partie « Joueur Blessé ».

Les rédacteurs de la feuille de match devront faire figurer sur la licence dans la case prévue pour le visa de l'arbitre, la date de la rencontre et la catégorie de l'équipe selon le tableau de **l'article 413-3** des Règlements Généraux F.F.R.

Appellations FFR :

- Féminines Régionales à X : **FRX**
- Féminines Régionales à X « moins de 18 ans » : **FRX18**

## 1.3 Communication des résultats

A l'issue des plateaux:

- les arbitres doivent laisser les clubs participants effectuer des copies/scans/photos des différentes feuilles indiquées précédemment
- envoyer par courriel les « scans » des feuilles de matchs à l'adresse [rugbya10@idfrugby.fr](mailto:rugbya10@idfrugby.fr) le plus tôt possible et au plus tard le dimanche soir
- en cas d'absence d'arbitre, envoyer par courrier postal, les documents administratifs relatifs aux rencontres à la Ligue Régionale Île de France de Rugby au plus tard le lundi suivant le plateau à l'adresse suivante :

**Ligue Île de France de Rugby**  
**Gestion des Épreuves**  
**9 rue Omer Talon**  
**75011 Paris**

## Article 2 : Organisation des compétitions

2.1 – Les compétitions se déroulent sous forme de plateaux de 2, 3 ou 4 équipes, afin de respecter un temps de jeu raisonnable.

2.2 – Les dispositions des chapitres I, III et IV du Titre III des Règlements Généraux de la F.F.R. sont applicables aux différentes phases des compétitions régionales F18 et F+18.

2.3 - Ces compétitions seront organisées en 3 phases :

1. Phase de brassage
2. Phase qualificative
3. Phase finale régionale

2.4 - Ces compétitions régionales donneront lieu à un titre de Champion d'Île-de-France.

2.5 - Les conditions d'accès au Championnat de France, permettant de désigner les équipes issues de la Phase finale régionale, sont décrites en ANNEXE 1. Ces phases finales seront gérées par la Fédération Française de Rugby.

2.6 - Les dates et heures des rencontres des compétitions sont fixées par la Commission des Épreuves de la Ligue et s'imposent à toutes les associations qui participent à cette compétition.

Lors de la création des compétitions dans la base « Oval-e », les rencontres sont programmées le dimanche à 10h00 pour les compétitions F-18 et le dimanche 13h30 pour les compétitions F+18.

2.7 - Pour chacune des catégories, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »
- Annexe 2 : Féminines Régionales à X

## Article 3 : Modifications au calendrier officiel

Les possibilités de modifications de rencontres prévues au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 312 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour toute modification, la Commission des Épreuves de la Ligue doit être informée **au plus tard avant la date prévue ci-dessous** :

Inversion	:	15 jours avant la date de la rencontre
Changement de date	:	10 jours avant la date de la rencontre
Changement d'horaire	:	mardi (14h) avant la date de la rencontre
Changement de terrain du club (*)	:	mardi (14h) avant la date de la rencontre

*(\*) Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du club adverse qui doit cependant être informé du changement de terrain*

Cette demande doit être faite avec l'imprimé spécifique disponible sur le site de la Ligue et avec l'accord des clubs.

**Seule la Commission des Épreuves de la Ligue validera ou non la demande.**

## Article 4 : Calcul des points

3.1 - Il est attribué à chaque équipe, le nombre de points, dits points « terrain » suivants :

- **4 points** pour match gagné ;
- **2 points** pour match nul ;
- **0 point** pour match perdu ;
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (Règle du jeu n° 3.1) mais qui, au cours de la rencontre, s'est trouvée en effectif insuffisant (Règlements Généraux de la F.F.R. – article 452). Dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse ;
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet. Dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive ;
- **Moins 2 points** à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait. Dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

3.2 - En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- **1 point de « bonus »** au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire;
- **1 point de « bonus »** au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf pour l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « Match à Effectif Incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

## Article 5 : Matches reportés

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

### ***Report décidé suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain***

Les conditions de report sont celles énoncées à l'article 313.3 des Règlements Généraux de la F.F.R. et en particulier, dans le cas d'une rencontre reportée de la phase « Aller ».

Dans le cas d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain il doit être fait application de l'article 313.3 des Règlements Généraux de la F.F.R., et le club recevant doit, IMMÉDIATEMENT :

- 1) **envoyer par mail ou par fax l'arrêté municipal à la Commission des Épreuves de la Ligue :**
  - **mail (en priorité): [rugbya10@idfrugby.fr](mailto:rugbya10@idfrugby.fr)**

- fax : 01.43.44.60.94

2) prévenir les officiels de match (arbitre, représentant fédéral, ...) par tous moyens disponibles ;

3) prévenir l'adversaire par tous moyens disponibles ;

### **Information importante**

Dans le cas où le club dispose de plusieurs terrains, sur le même site ou sur des sites différents, pour que le report soit accepté par la Commission des Épreuves de la Ligue, il doit impérativement fournir l'ensemble des arrêtés d'interdiction pour tous les terrains.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les arbitres seront désignés autant que possible par la Commission Régionale des Arbitres de la Ligue Île de France. Si possible, 2 arbitres seront désignés sur les plateaux à 4 équipes, 1 arbitre sur les plateaux à 3 ou 2 équipes.

Le club recevant doit se rapprocher de la Ligue pour l'informer du nombre d'équipes réellement présentes afin d'ajuster le nombre d'arbitres nécessaires au bon déroulement du tournoi.

## **Article 7 : Déroulement des rencontres**

Le règlement des compétitions de rugby à X se trouve en Annexe 3 du présent document.

### **Organisation du plateau en match sec si 2 équipes :**

	Équipe	Équipe	Quart temps	Durée en minutes
Match sec	A	B	1er	10
	A	B	2ème	10
	A	B	3ème	10
	A	B	4ème	10

### **Organisation des plateaux si 3 équipes :**

Match	Équipe	Équipe	Tiers-temps	Durée en minutes
N°1	A	B	1er	10
	A	B	2ème	10
	A	B	3ème	10
N°2	A	C	1er	10
	A	C	2ème	10
	A	C	3ème	10
N°3	B	C	1er	10
	B	C	2ème	10
	B	C	3ème	10

### Organisation des plateaux si 4 équipes :

Match	Équipe	Équipe	Mi-temps	Durée en minutes
N°1	A	B	1ère	10
	A	B	2ème	10
N°2	C	D	1ère	10
	C	D	2ème	10
N°3	D	A	1ère	10
	D	A	2ème	10
N°4	C	B	1ère	10
	C	B	2ème	10
N°5	B	D	1ère	10
	B	D	2ème	10
N°6	A	C	1ère	10
	A	C	2ème	10

### Transformation en coup de pied tombé (drop)

- Transformation effectuée par la botteuse au choix de l'équipe

## Article 8 : Propositions spécifiques Ligue

- 1) Au niveau du nombre de joueuses maximum sur un plateau, nous apportons la modification suivante : 20 joueuses pourront participer, mais seulement 15 par rencontre.
- 2) Suite à la phase de brassage, des nouveaux rassemblements ont été créés. Et selon les Règlements Généraux, **ces équipes ne pourront pas participer aux phases finales de Championnat de France.**
- 3) Etant dans une compétition dite de "Développement" et afin d'encourager les collectifs engagés qui peuvent être ponctuellement en souffrance et de les inciter à malgré tout faire jouer leurs joueuses, nous proposons l'adaptation suivante :

Si une ou plusieurs équipes sont présentes sur un plateau en effectifs insuffisants (5 à 7 joueuses) pour la pratique à X :

- les collectifs présents en nombre suffisant font leurs rencontres normales en compétitions à X.
- Les équipes en effectif insuffisant font leurs rencontres en Rugby à 5. Voici le lien pour une synthèse des règles du rugby à 5 (vous trouverez aussi en annexe le document) :

<https://www.ffr.fr/Au-coeur-du-jeu/Jouer-Se-preparerer/Rugby-a-5/Les-outils-pour-se-lancer-dans-le-rugby-a-5>

Conséquences sur le résultat de la journée :

- L'équipe en effectif complet gagne sur un score de 25 à 0 et marque 5 points Terrain, quel que soit le résultat de la rencontre à 5.
- L'équipe en effectif insuffisant n'est pas considérée comme forfait, mais en MEI, perdant le match 25 à 0, avec 0 point terrain.

En cas de refus de jouer de la part de l'équipe en effectif insuffisant, le match est perdu par Forfait avec -2 point terrain.

En cas de refus de jouer de la part de l'équipe en effectif suffisant, le match est perdu par MEI pour les deux équipes et 0 points terrain pour les deux collectifs.

## Article 9 : Précisions sur les règlements FFR

### 1) Exclusion définitive : carton rouge

Un carton rouge entraîne l'exclusion définitive du joueur, qui n'est plus autorisé à participer à des matchs jusqu'à la fin du plateau. Son équipe termine la rencontre en cours avec un joueur de moins. Mais, pour la rencontre suivante du plateau, son équipe pourra présenter un effectif complet, sans que ce joueur n'y participe.

### 2) Exclusions temporaires : cartons jaunes

- La durée de l'exclusion temporaire est de 2 minutes minimum,
- Un joueur cumulant 2 cartons jaunes lors d'un même match est définitivement exclu de celui-ci et n'est pas autorisé à participer au prochain match du plateau,
- Un joueur cumulant 3 cartons jaunes lors d'un même plateau n'est plus autorisé à participer à des matchs jusqu'à la fin du plateau. Il peut toutefois participer à la fin du match en cours, sauf dans le cas où il aurait cumulé 2 cartons jaunes lors de celui-ci.

### 3) Remplacements illimités

Lors de sa réunion du 5 octobre 2018, le Bureau Fédéral de la FFR a décidé de ré-instituer le dispositif de la table de marque dans les compétitions de rugby à X (Avis hebdomadaire n°1067). Le nombre de remplacements limités mis en place en début de saison est caduc. Les remplacements redeviennent « illimités », dans la limite de 15 joueuses maximum.

## Article 10 : Dispositions financières

Les dispositions financières concernant l'organisation des compétitions régionales sont définies dans le règlement financier de la Ligue Régionale.

## Article 11 : Qualifications spécifiques et limitatives

Cette règle particulière conditionne la qualification de certaines joueuses. Ces règles doivent être appliquées sous peine de sanctions.

<b>LIMITATION DU NOMBRE DE MATCHES DISPUTES PENDANT LA PHASE QUALIFICATIVE POUR ÊTRE AUTORISÉ À PARTICIPER AUX PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE</b>	
<b>Compétitions</b>	<b>Qualifications limitées en phases finales</b>
<b>Féminines Régionales à X</b>	<p>Pour être autorisée à participer à une rencontre d'une phase finale, une joueuse ne devra pas avoir participé (même comme remplaçante provisoire) à plus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 matches en équipe « Fédérale 1 Féminine » en poule de 12</li> <li>• 10 matches en équipe « Fédérale 1 Féminine » en poule de 11</li> <li>• 9 matches en équipe « Fédérale 1 Féminine » en poule de 10</li> <li>• 8 matches en équipe « Fédérale 1 Féminine » en poule de 9</li> <li>• 7 matches en équipe « Fédérale 1 Féminine » en poule de 8</li> <li>• 6 matches en équipe « Fédérale 1 Féminine » en poule de 7; etc...</li> </ul>
<b>Féminines Régionales à X</b>	<p>Pour être autorisée à participer à une rencontre d'une phase finale, une joueuse ne devra pas avoir participé (même comme remplaçante provisoire) à plus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 matches en équipe « Fédérale 2 Féminine » en poule de 12</li> <li>• 10 matches en équipe « Fédérale 2 Féminine » en poule de 11</li> <li>• 9 matches en équipe « Fédérale 2 Féminine » en poule de 10</li> <li>• 8 matches en équipe « Fédérale 2 Féminine » en poule de 9</li> <li>• 7 matches en équipe « Fédérale 2 Féminine » en poule de 8</li> <li>• 6 matches en équipe « Fédérale 2 Féminine » en poule de 7; etc...</li> </ul>
<b>Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »</b>	<p>Pour être autorisée à participer à une rencontre d'une phase finale, une joueuse ne devra pas avoir participé (même comme remplaçante provisoire) à plus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 matches en équipe « Féminines Fédérale « moins de 18 ans » à XV » en poule de 12</li> <li>• 10 matches en équipe « Féminines Fédérale « moins de 18 ans » à XV » en poule de 11</li> <li>• 9 matches en équipe « Féminines Fédérale « moins de 18 ans » à XV » en poule de 10</li> <li>• 8 matches en équipe « Féminines Fédérale « moins de 18 ans » à XV » en poule de 9</li> <li>• 7 matches en équipe « Féminines Fédérale « moins de 18 ans » à XV » en poule de 8</li> <li>• 6 matches en équipe « Féminines Fédérale « moins de 18 ans » à XV » en poule de 7 ; etc...</li> </ul>



## ANNEXE 1 : Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »

### Participants

Pour la saison 2018/2019, 19 équipes sont invitées à participer au Championnat d'Île-de-France Féminines Régionales à X « moins de 18 ans » suite aux inscriptions reçues avant le 15 octobre 2018.

La compétition Féminines Régionales à X « moins de 18 ans » est ouverte aux licenciés de moins de 18 ans, à savoir les joueuses nées entre 2000(entre le 01/09 et le 31/12), 2001, 2002 et 2003 et gérée par les Ligues Régionales.

### Phase de Brassage Régionale

Les 19 équipes sont réparties par plateaux de 3 ou 4 équipes.

Matches « ALLER » seulement, suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 10 heures.**

ALLER	
A1	11/11/2018
A2	25/11/2018
A3	09/12/2018

**Dates de « REPLI » : 02/12 et 16/12/2018**

A l'issue de cette phase, les équipes seront classées de 1 à 19 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

### Phase Qualificative Régionale

Les associations classées de 1 à 19, à l'issue de la phase brassage **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »**, participeront à la phase qualificative **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »** par plateaux de 3 équipes, en 2 poules : 6 équipes en poule haute et 9 équipes en poule basse.

Matches suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 10 heures.**

ALLER	
A1	20/01/2019
A2	03/02/2019
A3	17/02/2019
A4	17/03/2019
A5	31/03/2019

**Dates de « REPLI » : 10/02 et 24/03/2019**

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 6 pour la poule haute et de 1 à 9 pour la poule basse, selon l'article 4 du présent règlement.

## Phase Finale Régionale

Les associations classées de 1 à 6 de la poule haute et les associations classées 1 et 2 de la poule basse, à l'issue de la phase qualificative **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »**, seront qualifiées pour la phase finale haute du Championnat d'Île-de-France **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »**.

Les associations classées **7 et 8 de la poule haute et de 3 à 9 de la poule basse**, à l'issue de la phase qualificative **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »**, seront qualifiées pour la phase finale basse du Championnat d'Île-de-France **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »**.

### Finale : dimanche 14 avril 2019

A l'issue de cette journée, le classement final sera établi et permettra de désigner le Champion d'Île de France de **Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »**.

## Phase Finale Nationale

A l'issue de la phase finale régionale, les **2 premières associations de la finale haute du Championnat d'Île-de-France Féminines Régionales à X « moins de 18 ans »** participeront à la phase finale du Championnat de France, suivant le calendrier ci-après.

ALLER	
½	04-05/05/2019
F	18-19/05/2019

## ANNEXE 2 : Féminines Régionales à X

### Participants

Pour la saison 2018/2019, 16 équipes sont invitées à participer au Championnat d'Île-de-France Féminines Régionales à X suite aux inscriptions reçues avant le 15 octobre 2018.

La compétition Féminines Régionales à X est ouverte aux licenciés de plus de 18 ans.

### Phase de Brassage Régionale

Les 16 équipes sont réparties par plateaux de 3 ou 4 équipes.

Matches « ALLER » seulement, suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 13H30**.

ALLER	
A1	18/11/2018
A2	25/11/2018
A3	09/12/2018
A4	16/12/2018

**Dates de « REPLI » : 02/12 et 16/12/2018**

A l'issue de cette phase, les équipes seront classées de 1 à 16 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

### Phase Qualificative Régionale

Les associations classées de 1 à 16, à l'issue de la phase brassage **Féminines Régionales à X** participeront à la phase qualificative **Féminines Régionales à X** par plateaux, en 2 poules : 5 équipes en poule haute et 9 équipes en poule basse.

Matches suivant le calendrier ci-après, **le dimanche à 13H30**.

ALLER	
A1	20/01/2019
A2	03/02/2019
A3	17/02/2019
A4	17/03/2019
A5	31/03/2019

**Dates de « REPLI » : 10/02 et 24/03/2019**

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 5 pour la poule haute et de 1 à 9 pour la poule basse, selon l'article 4 du présent règlement.

## Phase Finale Régionale

Les associations classées de 1 à 5 de la poule haute et les associations classés 1 à 3 de la poule basse, à l'issue de la phase qualificative **Féminines Régionales à X**, seront qualifiées pour la phase finale haute du Championnat d'Île-de-France **Féminines Régionales à X**.

Les associations classées de 4 à 9 de la poule basse, à l'issue de la phase qualificative **Féminines Régionales à X**, seront qualifiées pour la phase finale basse du Championnat d'Île-de-France **Féminines Régionales à X**.

**Finale : dimanche 14 avril 2019**

A l'issue de cette journée, le classement final sera établi et permettra de désigner le Champion d'Île de France de **Féminines Régionales à X**.

## Phase Finale Nationale

A l'issue de la phase finale régionale, la première association de la finale haute du Championnat d'Île-de-France **Féminines Régionales à X** participeront à la phase finale du Championnat de France, suivant le calendrier ci-après.

ALLER	
½	04-05/05/2019
F	18-19/05/2019

## ANNEXE 3 : Feuille de match, page 4

<b>FFR</b> LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE	<b>RUGBY A X</b> FEUILLE DE MATCH	Date de la rencontre	Club organisateur	Compétition	Poule
		Partie à renseigner avant le 1 <sup>er</sup> match			
		Tél. : .....			

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE : Nom de l'équipe

OBLIGATION d'encadrer les numéros des joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1<sup>er</sup> ligne. (hors les FEMMINES développement)

N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	Présences				1 <sup>er</sup> carton jaune	2 <sup>nd</sup> carton jaune	3 <sup>ème</sup> carton jaune	Carton rouge
			M 1	M 2	M 3	M 4				
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
N° Capitaine :			Total:							

Partie à renseigner avant le 1<sup>er</sup> match par le dirigeant rédacteur

A renseigner par le dirigeant avant chaque rencontre (une croix par joueur présent)

Après chaque rencontre, renseigner les éventuels cartons distribués, par M1, M2, ...

Partie à renseigner et signer par l'arbitre à l'issue du plateau : M1 (match), M2, M3, ...  
Signature de l'arbitre :  
**Signature de l'arbitre à l'issue du plateau**

(1) © Article 223 des RG - autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde aréodotlon -

**PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE**  
(4 maximum - si 5<sup>ème</sup> personne, obligatoirement 1 médecin)

	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence
Entraîneur(s)		
Soigneur		
Adjoint-terrain		
Médecin *		

Partie à renseigner avant le 1<sup>er</sup> match par le dirigeant rédacteur

\* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde : .....

**DIRIGEANT DÉLÉGUÉ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE DE L'ASSOCIATION LOCALE**

Nom : ..... Partie à renseigner avant le 1<sup>er</sup> match par le dirigeant rédacteur

**VISA DU RÉDACTEUR DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI**

Nom : .....	Prénom : .....
Fonction :	Partie à renseigner avant le 1 <sup>er</sup> match par le dirigeant rédacteur
N° de licence :	Signature